

# Fiche d'information Contrat d'apprentissage

## Qui peut- être apprenti ?

- Toute personne ayant **entre 16 et 25 ans**
- Des possibilités existent pour les personnes de moins de 16 ans et de plus de 25 ans, nous contacter
- Pour les **étrangers** (hors communauté européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire

## Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis
- à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante
- à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage

## Qui peut être Maître d'Apprentissage ?

Le chef d'entreprise ou un salarié pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **2 ans de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- soit de **3 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période formation)
- **ATTENTION** : réglementation particulière pour la COIFFURE (se renseigner auprès de nos services)

## Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- Le **déclarer à l'URSSAF au moyen de la Déclaration Unique d'Embauche (DUE)** par internet : [www.due.urssaf.fr](http://www.due.urssaf.fr) ou par fax : 04 37 60 16 40 (pour les artisans ruraux, la DUE se fait auprès de la MSA)
- **Si votre apprenti est étranger**, faire une demande d'obtention d'une autorisation de travail auprès de la DIRECCTE
- **Faire passer une visite médicale à votre apprenti** dans un centre de Médecine du Travail :
  - Pour les **majeurs** la visite médicale est à réaliser dans les **2 mois suivant l'embauche**
  - Pour les **mineurs**, la visite médicale doit être effectuée **avant l'embauche**
- Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, vous devez effectuer une **demande d'autorisation auprès de l'Inspection du Travail** (cette demande vous est délivrée avec le contrat)
- **Apprentis mineurs employés dans les secteurs de :**
  - boulangerie et pâtisserie : travail possible dès 4 heures du matin avec une dérogation à demander auprès de l'Inspection du travail
  - Hôtellerie et restauration : travail possible jusqu'à 23h30 avec une dérogation à demander auprès de l'inspection du travail

D'autres formalités pourront être nécessaires en fonction de la spécificité de votre demande

**Vous devez être en mesure de produire ces différentes pièces lors d'un éventuel contrôle**

**Toutes les réponses à vos questions relatives à l'apprentissage sur :**

[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)

## Pour vous accompagner...

**CMA ISERE – SIEGE DE GRENOBLE**  
ZAC BOUCHAYER-VIALLET  
CS 20055  
20, RUE DES ARTS ET METIERS  
38026 GRENOBLE CEDEX 1

☎ 04.76.70.82.09

☎ 04.76.70.82.75

[apprentissage@cma-isere.fr](mailto:apprentissage@cma-isere.fr)

**CMA ISERE – SITE DE VIENNE**  
ZA LA GERE - MALISSOL  
BP 369  
38217 VIENNE CEDEX

☎ 04.76.70.82.09

☎ 04.74.57.14.95

[apprentissage-vienne@cma-isere.fr](mailto:apprentissage-vienne@cma-isere.fr)

# DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter et à nous retourner par courrier, fax ou courriel à la CMA de l'Isère : Site de Grenoble ou Site de Vienne\*

(\*en fonction de votre site d'immatriculation au Répertoire des Métiers, vous en trouverez les coordonnées sur la fiche d'information jointe)

## EMPLOYEUR

Dénomination : ..... Siret : .....

NOM du chef d'entreprise : ..... Prénom : .....

Adresse du lieu d'apprentissage : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

Mail : ..... Code APE : ..... Nbre de salariés hors apprenti : .....

Caisse Retraite complémentaire DES SALARIES : ..... Adresse : .....

Convention Collective : ..... N°d'identification Convention Collective (IDCC) : .....

Organisme cotisations S.S. : URSSAF  M.S.A.

Si l'employeur est le père ou la mère de l'apprenti :  OUI

## APPRENTI

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Département de naissance : ..... Nationalité : .....

Sexe : F  M  Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Reconnaissance travailleur handicapé : Oui  Non  En cours

Dernier établissement scolaire fréquenté : ..... Classe : ..... Année de fin d'étude : .....

Intitulé du dernier diplôme obtenu : ..... Par apprentissage : OUI  NON

Intitulé du diplôme le plus élevé : .....

Dernière situation avant contrat : Apprenti  Scolaire  Demandeur d'emploi  Salarié  Autre (à préciser) : .....

**SI LE JEUNE ETAIT DEJA APPRENTI, JOINDRE UNE COPIE DU DERNIER CONTRAT S'IL N'A PAS ETE TRAITE PAR NOTRE CMA ET DE LA RUPTURE.**

## REPRESENTANT LEGAL POUR LE MINEUR

Lien de parenté : PERE  MERE  TUTEUR  NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : (si différente de l'apprenti) : ..... Téléphone : .....

## MAITRE D'APPRENTISSAGE

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Le Maître d'apprentissage est-il l'employeur ? OUI  NON  Nbre d'années hors formation : .....

Expérience professionnelle en lien avec la formation préparée par l'apprenti : ..... formation : .....

Diplômes (intitulé) : .....

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Type de contrat ou d'avenant ..... Type de dérogation .....

N° du contrat précédent .....

Date de début de contrat : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date de fin de contrat : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Durée HEBDO : ..... H/sem

Diplôme préparé : ..... Métier : ..... Option : .....

NOM et Adresse du CFA : .....

Concernant le taux de rémunération, la CMA ISERE appliquera le taux minimum légal déterminé par l'article D.6222-26 du Code du Travail, en tenant compte des dispositions spécifiques prévues par la convention collective dont vous dépendez et également du parcours antérieur du ou de la jeune. Si vous souhaitez rémunérer votre apprenti(e) à un taux plus élevé, merci de bien vouloir nous en informer.

L'apprenti va-t-il utiliser des Machines Dangereuses ou effectuer des travaux dangereux : OUI  NON

Vous souhaitez qu'une partie de l'apprentissage se déroule dans une autre entreprise de l'Union Européenne : OUI  NON

## MANDAT ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur que le Maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence et avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti précisées dans la « fiche d'information contrat d'apprentissage » établie par la CMA.

Afin de simplifier les formalités d'établissement du contrat, je souhaite que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère élabore ce contrat, recueille le visa du CFA pour mon entreprise. Aussi, je mandate la CMAI et je m'acquiesce de la somme de **40 €**.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature du chef d'entreprise et  
Cachet de l'entreprise**

Si vous choisissez de ne pas avoir recours à notre accompagnement vous devez procéder vous-même à l'élaboration de votre contrat, recueillir le visa du CFA et le déposer avec toutes les pièces justificatives auprès du service enregistrement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Dans ce cas, il n'est pas utile de nous retourner cette fiche.